



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR

3000 Ang Mo Kio Avenue 3 • Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

Paiement des frais scolaires par carte bancaire

Nous vous informons que le règlement des frais scolaires peut se faire au Lycée par carte bancaire.

1. Paiements acceptés

Seuls les frais d'inscription, frais scolaires et frais de cantine pourront être réglés au moyen de la carte bancaire, et ceci quel qu'en soit le montant.

En revanche, le paiement des AES, gérés par la responsable animations, les voyages scolaires, les livres et les fournitures vendues à la boutique, ne peuvent pas être faits par carte bancaire.

2. Les cartes acceptées

Les cartes acceptées sont les cartes Visa, Mastercard et American Express, émises par des établissements financiers locaux ou à l'étranger.

3. Les horaires

Les règlements se font au LFS, département comptabilité (salle E315).

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00,
- le mercredi de 8h00 à 12h30.

4. Coût du service additionnel

Le comité de gestion a choisi de refacturer à l'identique le surcoût imposé par notre établissement bancaire pour ce service financier, soit :

CARTES VISA ET MASTERCARD :

- une majoration de 1.8% des sommes facturées pour un paiement en une fois.
- une majoration de 3.0% des sommes facturées pour un paiement mensualisé sur 6 ou 12 mois.

La mensualisation n'est possible que pour les détenteurs d'une carte OCBC et pour un montant supérieur ou égal à 500 SGD (les familles qui le désirent et possédant déjà un compte à Singapour peuvent obtenir cette carte auprès d'une agence OCBC ou en appelant le numéro suivant : 1800 363 3333, sans nécessairement ouvrir un compte auprès de cet établissement bancaire).

CARTES AMERICAN EXPRESS :

- une majoration de 2.0% des sommes facturées pour un paiement en une fois.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- Winnie Hii-Di Menza ou Sophie Jancourt (+65) 6488 1160